

<http://enseignants.se-unsa.org/GT-RASED-cote-Psy>



Enseignants de l'Unsa

GT RASED côté Psy

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mercredi 4 décembre 2013

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère va installer un groupe de travail pour les psychologues.

Dans le cadre des groupes de travail « métiers », la deuxième réunion consacrée aux RASED et à ses personnels vient de se terminer sur des avancées très encourageantes pour les psychologues. Enfin le ministère reconnaît professionnellement ses psychologues !

- Le premier signe net apparaît tout d'abord au niveau de la terminologie. L'appellation « *psychologue scolaire* », contre laquelle le SNPsyEN-Unsa avait mené et gagné un recours en Conseil d'État lors de la sortie du décret de 1993 sur l'usage du titre professionnel de psychologue, disparaît des textes au profit de l'expression : « *Psychologue de l'Éducation nationale* ».
- Le second signe donné par le ministère concerne le groupe de travail spécifique aux psychologues et COPsy que le SE-Unsa avait demandé dès la première rencontre. Le ministère n'y est pas du tout opposé si les syndicats en expriment la nécessité. Un courrier va donc être immédiatement adressé par le Secrétaire général du SE-Unsa pour en faire officiellement la demande.

Dans la fiche concernant les psychologues, les ajouts de rédaction proposés par le SE-Unsa ont été acceptés. Le suivi psychologique a été réintégré dans les missions du psychologue. Une mention précisant que les psychologues exercent une profession réglementée sera également inscrite. La référence au Code de déontologie des psychologues a été proposée.

Tout au long des échanges, le ministère a clairement montré son adéquation avec la vision du métier de psychologue soutenue par le SE-Unsa car elle s'inscrit parfaitement dans la loi de la refondation qui prévoit un cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6ème) qui crée une continuité de l'école au collège.

L'éventail des propositions concernant la profession, défendues par les différents syndicats est large. Certains demandent le maintien des « psychologues scolaires » dans le corps des PE, distinct des COPsy qui exercent au collège. D'autres évoquent un corps unique sans changement sur les niveaux d'intervention donc avec maintien de la rupture actuelle en fin de CM2.

Le SE-Unsa propose un corps unique de psychologues incluant les COPsy, avec des psychologues de l'EN qui interviennent de la maternelle au collège pour accompagner les enfants les plus fragiles lors de cette transition parfois brutale.

Les architectures syndicales, plus ou moins rigides, ne sont pas étrangères à toutes ces visions divergentes. Il est évident qu'un syndicat intercatégoriel tel le SE-Unsa dont le champ s'étend sans rupture de la maternelle au lycée, et dont le fonctionnement est transversal, offre toute la souplesse nécessaire pour accompagner la Loi de la refondation. Toutefois, sous la pression de certains syndicats, le ministère a reculé sur l'accompagnement des enfants au collège qui s'est réduit à une simple liaison entre professionnels.

Un prochain groupe de travail « spécial Psy » devrait prochainement se mettre en place. La formation, le recrutement et la reconnaissance statutaire des psychologues seront les points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour.